

Les aménagements ne sont pas automatiquement accordés aux demandeurs, ils sont décidés au regard de la nature du handicap.

Les aménagements des épreuves d'examens doivent permettre aux personnes en situation de handicap de composer dans les mêmes conditions que les autres candidats, sans leur donner un avantage supplémentaire, afin de ne pas rompre le principe d'égalité entre les candidats.

1 - COMPOSITION DU DOSSIER

Document 1 : Demande d'aménagement d'épreuves (à remplir par l'élève ou sa famille si celui-ci est mineur).

Document 2 : Informations concernant la scolarité de l'élève (à remplir par l'établissement – ne concerne pas les candidats individuels).

Document 3 : Certificat médical (à remplir par le médecin de l'Education nationale rattaché à l'établissement ou à défaut par un autre médecin ayant connaissance du handicap, **qui le placera sous pli cacheté**). **Cette demande de certificat médical doit être effectuée le plus tôt possible dans l'année scolaire afin d'assurer une instruction en amont des épreuves d'examen.**

Document 4 : Coordonnées des médecins désignés par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Précisions

- Le certificat médical, Document 3 (**sous pli cacheté**) doit préciser :
 - Le diagnostic
 - La désignation de la gêne fonctionnelle
 - Les aménagements à prévoir
- Pour les troubles des apprentissages (dyslexie, dyspraxie, troubles de l'attention...) il est nécessaire de fournir les pièces suivantes :
 - Un bilan orthophonique chiffré et argumenté de moins de 3 ans,
 - Un bilan orthoptique le cas échéant,
 - Un bilan fait au centre de référence des troubles du langage (éventuellement),
 - Un bilan psychométrique éventuellement réalisé au moment du diagnostic,
 - Un devoir corrigé fait en classe (français ou histoire-géographie),
 - Le dernier bulletin scolaire en votre possession.

2 - TRANSMISSION DE LA DEMANDE

Le dossier complet (documents 1, 2 et 3, et pièces listées ci-dessus) doit être transmis au plus tard à la date limite de l'inscription à l'examen, au médecin désigné par la MDPH (coordonnées précisées sur le document 4) :

- Du département de scolarisation des candidats
- Ou du département de résidence pour les candidats individuels.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE PRIS EN COMPTE

Références : Code de l'Education, article L112-4 et articles D 351-27 à D 351-31 ; Circulaire n° 2015-127 du 03 août 2015.

IMPORTANT : Code de l'éducation Article D 351-28 :

Les candidats sollicitant un aménagement des conditions d'examen ou de concours adressent leur demande à l'un des médecins désignés par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées territorialement compétente.

La demande doit être formulée au plus tard à la date limite d'inscription à l'examen ou au concours concerné, sauf dans le cas où le handicap est révélé après cette échéance.

Le médecin rend un avis, qui est adressé au candidat et à l'autorité administrative compétente pour ouvrir et organiser l'examen ou le concours, dans lequel il propose des aménagements. L'autorité administrative décide des aménagements accordés et notifie sa décision au candidat.

DOCUMENT 1 (page 1/3) : Demande d'aménagement des conditions d'examen pour un élève en situation de handicap (à remplir par le candidat ou son représentant légal)

Nom de famille : Nom d'usage :

Prénom :

Né(e) le : à :

Adresse complète et actuelle (de la personne responsable ou de l'élève s'il est majeur) :

.....

.....

Téléphone (de la personne responsable ou de l'élève s'il est majeur) :

Adresse électronique :

Établissement (ne concerne pas les candidats individuels) :

Classe :

Examen préparé : Série ou spécialité :

Scolaire ou apprenti individuel Formation à distance (type CNED)

Un PPS a-t-il été mis en place ? **OUI, joindre le document** NON

Un PAI a-t-il été mis en place ? **OUI, joindre le document** NON

Un PAP a-t-il été mis en place ? **OUI, joindre le document** NON

Des aménagements d'épreuves d'examen ou concours ont-ils déjà été accordés ? oui non

Si oui, pour quelle année scolaire : pour quel examen :

Précisez les aménagements accordés :

.....

Pour les enfants porteurs d'un trouble spécifique des apprentissages, cocher les situations qui concernent votre enfant :

Il a eu un bilan orthophonique de moins de 3 ans (fournir le document sous pli cacheté)

Il a eu un bilan psychologique (fournir le document sous pli cacheté)

Il a été ou est toujours suivi en rééducation

un projet est actuellement mis en place dans le cadre scolaire ou un projet antérieur était mis en place dans le cadre scolaire (joindre la copie si possible)

DOCUMENT 1 (page 2/3) : Demande d'aménagement des conditions d'examen pour un élève en situation de handicap (à remplir par le candidat ou son représentant légal)

FORMULATION DE LA DEMANDE

Je soussigné(e), M, Mme..... , représentant légal du candidat

....., demande ;

Ou (si le candidat est majeur) : Je soussigné(e), M, Mme., demande

les aménagements suivants pour le passage de son/mon examen :

- Majoration du temps, dans la limite d'un tiers, pour les épreuves écrites,
- Majoration du temps, dans la limite d'un tiers, pour les épreuves orales
- Majoration du temps, dans la limite d'un tiers, pour les épreuves pratiques
- Majoration du temps, dans la limite d'un tiers, pour la préparation des épreuves pratiques et orales *
- Majoration du temps, dans la limite d'un tiers, **UNIQUEMENT** pour la partie écrite des épreuves pratiques
- DNB : épreuve de dictée aménagée (selon les modalités fixées chaque année)

Aide d'un secrétaire ou d'un assistant pour :

.....

Utilisation d'un ordinateur équipé de logiciels spécifiques, précisez lesquels :

.....

Utilisation d'une calculatrice

Agrandissement du format de la page (A3 au lieu de A4)

OU agrandissement de la police (sous réserve des possibilités de reproduction) : Arial 16 Arial 20

Sujet en braille abrégé intégral

Sujets numérisés

Installation matérielle particulière, accessibilité des locaux :

Baccalauréats (général, technologique et professionnel) et BTS : aménagement des épreuves de langue vivante (voir détail en annexe)

Dispositions concernant les candidats souffrants de déficience auditive pour les épreuves orales

Étalement des épreuves sur plusieurs sessions, y compris la session de remplacement de septembre (pour les BAC, BEP, CAP, MC4, MC5, DNB, BMA), précisez le choix des matières par session et le groupe (1er ou 2nd)*

:

Conservation pendant cinq ans des notes déjà obtenues à ce diplôme, précisez les matières* :

.....

Autres aménagements, précisez :

*Sous réserve du respect de la réglementation spécifique de l'examen présenté.

DATE : / /

SIGNATURE DU CANDIDAT (s'il est majeur)

SIGNATURE DU OU DES
REPRESENTANTS LEGAUX

Aménagement des Epreuves de langues vivantes au BAC et BTS - Session 2017 (cocher les aménagements demandés)

Nom de famille :
Né(e) le :

Prénom :

		Déficiência visuelle	Déficiência auditive, du langage écrit ou oral, ou de la parole	Déficiência automatisación langage écrit
BAC GENERAL	Epreuve obligatoire LV 1	<input type="checkbox"/> Dispense partie écrite des épreuves obligatoires de LV1 chinois ou japonais	OU <input type="checkbox"/> Dispense Partie Orale <input type="checkbox"/> Dispense Partie Ecrite	
	Epreuve obligatoire LV 2	<input type="checkbox"/> Dispense partie écrite des épreuves obligatoires de LV2 chinois ou japonais	OU <input type="checkbox"/> Dispense Partie Orale OU <input type="checkbox"/> Dispense Partie Ecrite OU <input type="checkbox"/> Dispense de toute la LV2	
	Série L	Pas d'aménagement	<input type="checkbox"/> Adaptation Epreuve orale de littérature en langue étrangère (Réponse écrite à la place d'une réponse orale)	Pas d'aménagement
	Série L : Epreuve de spécialité LV 3	Pas d'aménagement	Pas d'aménagement	
	Sections internationales, binationales et européennes : - Epreuves de langue, - Langue et littérature, - Disciplines non linguistiques	Pas d'aménagement	Pas d'aménagement	
BAC TECHNOLOGIQUE	Epreuve obligatoire LV 1	<input type="checkbox"/> Dispense partie écrite des épreuves obligatoires de LV1 chinois ou japonais	OU <input type="checkbox"/> Dispense Partie Orale <input type="checkbox"/> Dispense Partie Ecrite	
	Séries ST12D ou STL Epreuve d'enseignement technologique en LV1 Série STD2A Epreuve de design appliqué en LV1	<input type="checkbox"/> Dispense Attention, cette dispense d'épreuve ne peut être préconisée que pour les candidats bénéficiant déjà d'une dispense partielle de LV1		
	Epreuve obligatoire LV 2	<input type="checkbox"/> Dispense partie écrite des épreuves obligatoires LV2 chinois ou japonais	OU <input type="checkbox"/> Dispense Partie Orale OU <input type="checkbox"/> Dispense Partie Ecrite OU <input type="checkbox"/> Dispense de toute la LV2	
BAC PROFESSIONNEL	Epreuve obligatoire LV 1	Pas d'aménagement	<input type="checkbox"/> Adaptation	Pas d'aménagement
	Epreuve obligatoire LV 2	Pas d'aménagement	<input type="checkbox"/> Adaptation OU <input type="checkbox"/> Dispense	Pas d'aménagement
BTS	Epreuve obligatoire LV 1	Pas d'aménagement	<input type="checkbox"/> Adaptation de l'épreuve orale OU partie d'épreuve orale. Attention : Epreuve de substitution	Pas d'aménagement
	Epreuve obligatoire LV 2	Pas d'aménagement	<input type="checkbox"/> Adaptation de l'épreuve orale OU partie d'épreuve orale. Attention : Epreuve de substitution	Pas d'aménagement

**DOCUMENT 2 : Informations concernant la scolarité du candidat
(À remplir par l'équipe pédagogique de l'établissement concerné)**

Nom de famille : Nom d'usage :

Prénom :

Né(e) le : à :

Scolaire ou apprenti individuel Formation à distance (type CNED)

Établissement (ne concerne pas les candidats individuels) :

Examen préparé : Série ou spécialité :

Classe (cocher la case) :

3ème Seconde Première Terminale

1ere année de CAP 2eme année de CAP 1ere année de BEP 2eme année de BEP

Autre (préciser) :

Difficultés rencontrées : coter de 0 (pas de difficulté) à 4 (difficultés majeures)

En expression orale En lecture d'images, cartes, figures En logique, raisonnement

En lecture de textes ou énoncés En compréhension du texte lu

Pour finir les exercices et épreuves dans les délais impartis

Pour finir un travail écrit (fatigabilité, écriture peu ou pas lisible, difficultés en production ou en copie...)

Pour orthographier même les mots courants (erreurs, écriture phonétique...)

Autres, précisez :

Mesures mises en place pendant la scolarité de l'élève :

Dans le cadre d'un PAI Dans le cadre d'un PPS Dans le cadre d'un PAP Autre cadre

Aménagements du temps, précisez :

Modalités d'évaluation, précisez :

Secrétaire pour la lecture à haute voix des consignes

Secrétaire chargé d'écrire sous la dictée de l'élève

Utilisation d'un ordinateur, précisez les logiciels utilisés :

Photocopie des cours

Oralisation des consignes, devoirs transformés en interrogation orale

Dictée aménagée

Aide humaine, précisez les activités incombant à l'AVS :

Matériel adapté, précisez lequel :

Service de soins, précisez :

Autres, précisez :

Aucune mesure prise

L'élève a-t-il bénéficié de mesures particulières pour un autre examen ou concours ?

NON OUI, lesquelles :

Fait à, le

Cachet et signature du chef d'établissement

DOCUMENT 3 : Certificat médical confidentiel (page 1/4)
A transmettre obligatoirement sous pli cacheté confidentiel

**(À faire établir par le médecin de l'Éducation nationale rattaché à l'établissement
Ou un autre médecin ayant connaissance du handicap)**

Nom de famille : Nom d'usage :

Prénom :

Né(e) le : à :

Adresse complète et actuelle (de la personne responsable ou de l'élève s'il est majeur) :

.....

Téléphone (de la personne responsable ou de l'élève s'il est majeur :

Adresse électronique :

Établissement (ne concerne pas les candidats individuels) :

Classe :

Examen préparé : Série ou spécialité :

Si la demande d'aménagement ne concerne que certaines épreuves, les préciser :

.....

Demande faite pour TOUTES les épreuves d'un examen se déroulant sur PLUSIEURS années scolaires (CCF, épreuves anticipées...)

Motif détaillé de la demande : Diagnostic à préciser en toutes lettres

(diagnostic et intensité des troubles, troubles associés et retentissement sur la scolarité) :

.....
.....
.....
.....
.....

Handicap prédominant :

Troubles spécifiques du langage écrit Trouble psychique Maladie organique

Troubles spécifiques du langage oral Troubles moteurs Autres

Dyspraxie Déficience sensorielle

THADA Déficience intellectuelle

Conclusions : avis du médecin sur les aménagements demandés

Nombre de cases cochées en pages 2-3-4 :

relève de l'application des dispositions du Code de l'Éducation, article L112-4 et articles D 351-27 à D

351-31 et de la circulaire n° 2011-220 du 27 décembre 2011 (voir les aménagements possibles au verso)

ne nécessite pas d'aménagements d'épreuves

Date et signature du médecin

Cachet

DOCUMENT 3 : Certificat médical confidentiel (page 2/4)
A transmettre obligatoirement sous pli cacheté confidentiel

RAPPEL DES AMENAGEMENTS POSSIBLES

A – ORGANISATION DU TEMPS

- Majoration du temps, dans la limite d'un tiers, pour les épreuves écrites
- Majoration du temps, dans la limite d'un tiers, pour les épreuves orales
- Majoration du temps, dans la limite d'un tiers, pour les épreuves pratiques
- Majoration du temps, dans la limite d'un tiers, pour la préparation des épreuves pratiques et orales
- Majoration du temps, dans la limite d'un tiers, UNIQUEMENT pour la partie écrite des épreuves pratiques
- Pauses possibles (récupérables dans la limite d'1/3 temps)
- Nécessité de soins (contrôles, hydratation...)
- Possibilité de s'asseoir pendant les épreuves pratiques
- Possibilité de s'allonger
- Possibilité de se lever

B – ACCES AUX LOCAUX ET INSTALLATION MATERIELLE

- Salle isolée
- Place à proximité d'une sortie
- Accessibilité fauteuil roulant
- Salle à proximité de l'infirmerie
- Salle à proximité des toilettes
- Place au 1er rang
- Condition particulière d'éclairage
- Autre, précisez : _____

C – AIDES TECHNIQUES

Aménagement du format de sujet

- Sujet en braille abrégé intégral
- Matériel d'écriture en braille abrégé intégral
- Sujets numérisés
- Agrandissement du sujet en A3

OU agrandissement de la police (sous réserve des possibilités de reproduction): Arial 16 Arial 20

Matériel spécifique

- Calculatrice Ordinateur du candidat Ordinateur du centre d'examen
- Logiciels spécifiques, à lister :
- Utilisation de matériels ou d'outils pédagogiques, préciser lesquels :

D – AIDES HUMAINES

Aide d'un secrétaire (mission de pure exécution qui exclut toute initiative ou intervention)

- Secrétaire lecteur Secrétaire scripteur Secrétaire lecteur avec effort d'articulation face au candidat

DOCUMENT 3 : Certificat médical confidentiel (page 3/4)
A transmettre obligatoirement sous pli cacheté confidentiel

Aide d'un assistant

- Assistant pour la lecture du sujet et/ou des consignes avec reformulation
- Assistance d'un spécialiste en lecture labiale
- Assistant qui s'assure que les consignes orales ont été comprises
- Assistant qui lit les résultats d'expériences pratiques nécessitant une bonne vision des couleurs
- Interface en langue des signes française (LSF) interface en langage parlé complété (LPC)

Assistant, autre type d'aide, préciser :
.....
.....

Aide à matérielle

- Aide pour l'installation matérielle du candidat dans la salle d'examen Aide pour se rendre aux toilettes
- Autre type d'aide humaine, préciser :

E – MODIFICATION DES MODALITES

- DNB : Epreuve de dictée aménagée
- DNB : Dispense de l'exercice de cartographie - Epreuve d'histoire-géographie
- Baccalauréats et BTS : aménagement des épreuves de langue vivante (cf page 4 / 4)
- Possibilité de réponse écrite à une épreuve orale
- Conservation pendant cinq ans des notes déjà obtenues au même diplôme, précisez les matières concernées* :
.....
.....
- Étalement des épreuves sur plusieurs sessions, y compris la session de remplacement de septembre (pour les BAC, BEP, CAP, MC4, MC5, DNB, BMA), précisez le choix des matières par session et le groupe (1er ou 2nd)
.....
.....
- Histoire-Geographie Bac général : Exercices de géographie de la seconde partie de l'épreuve, rédaction de la réponse par écrit d'une page environ sur le même sujet
- Histoire-Geographie Bac technologique STMG et ST2S : Dispense de la question sur croquis de la première partie de l'épreuve
- Histoire-Géographie Epreuve anticipé (séries STI2D, STL et STD2A) : Possibilité de remplacer la partie analyse de document de l'épreuve anticipée d'histoire-géographie par un entretien libre
- Dispense de l'épreuve pratique de compétences expérimentales de physique-chimie ou de SVT (bac S uniquement)
- Adaptation d'épreuves professionnelles (dans des situations très précises et sous réserve des dispositions prévues par les arrêtés de spécialités des examens professionnels)
- Aménagement de la prise en compte des résultats acquis en classe de 3ème (uniquement dans les conditions prévues par l'art 6 de l'arrêté du 18 août 1999 modifié pour les candidats au DNB scolarisés en classe de 3ème dans des établissements nationaux et départementaux publics relevant du ministère chargé des affaires sociales)

*Sous réserve du respect de la réglementation spécifique de l'examen présenté.

Aménagement des Epreuves de langues vivantes au BAC et BTS - Session 2017 (cocher les aménagements demandés)

Nom de famille :
Né(e) le :

Prénom :

		Déficiência visuelle	Déficiência auditive, du langage écrit ou oral, ou de la parole	Déficiência automatisación langage écrit
BAC GENERAL	Epreuve obligatoire LV 1	<input type="checkbox"/> Dispense partie écrite des épreuves obligatoires de LV1 chinois ou japonais	OU <input type="checkbox"/> Dispense Partie Orale <input type="checkbox"/> Dispense Partie Ecrite	
	Epreuve obligatoire LV 2	<input type="checkbox"/> Dispense partie écrite des épreuves obligatoires de LV2 chinois ou japonais	OU <input type="checkbox"/> Dispense Partie Orale OU <input type="checkbox"/> Dispense Partie Ecrite OU <input type="checkbox"/> Dispense de toute la LV2	
	Série L	Pas d'aménagement	<input type="checkbox"/> Adaptation Epreuve orale de littérature en langue étrangère (Réponse écrite à la place d'une réponse orale)	Pas d'aménagement
	Série L : Epreuve de spécialité LV 3	Pas d'aménagement	Pas d'aménagement	
	Sections internationales, binationales et européennes : - Epreuves de langue, - Langue et littérature, - Disciplines non linguistiques	Pas d'aménagement	Pas d'aménagement	
BAC TECHNOLOGIQUE	Epreuve obligatoire LV 1	<input type="checkbox"/> Dispense partie écrite des épreuves obligatoires de LV1 chinois ou japonais	OU <input type="checkbox"/> Dispense Partie Orale <input type="checkbox"/> Dispense Partie Ecrite	
	Séries STI2D ou STL Epreuve d'enseignement technologique en LV1 Série STD2A Epreuve de design appliqué en LV1	<input type="checkbox"/> Dispense Attention, cette dispense d'épreuve ne peut être préconisée que pour les candidats bénéficiant déjà d'une dispense partielle de LV1		
	Epreuve obligatoire LV 2	<input type="checkbox"/> Dispense partie écrite des épreuves obligatoires LV2 chinois ou japonais	OU <input type="checkbox"/> Dispense Partie Orale OU <input type="checkbox"/> Dispense Partie Ecrite OU <input type="checkbox"/> Dispense de toute la LV2	
BAC PROFESSIONNEL	Epreuve obligatoire LV 1	Pas d'aménagement	<input type="checkbox"/> Adaptation	Pas d'aménagement
	Epreuve obligatoire LV 2	Pas d'aménagement	<input type="checkbox"/> Adaptation OU <input type="checkbox"/> Dispense	Pas d'aménagement
BTS	Epreuve obligatoire LV 1	Pas d'aménagement	<input type="checkbox"/> Adaptation de l'épreuve orale OU partie d'épreuve orale. Attention : Epreuve de substitution	Pas d'aménagement
	Epreuve obligatoire LV 2	Pas d'aménagement	<input type="checkbox"/> Adaptation de l'épreuve orale OU partie d'épreuve orale. Attention : Epreuve de substitution	Pas d'aménagement

DOCUMENT 4 : Médecins désignés par la MDPH*
Pour les examens de l'Éducation Nationale
(*Maison Départementale des Personnes Handicapées)

<p style="text-align: center;"><u>CHER</u></p> <p style="text-align: center;">Dr ANGEL Sylvie Maison Départementale des Personnes Handicapées du Cher Route de Guerry 18 021 BOURGES CEDEX</p>	<p style="text-align: center;"><u>EURE-ET-LOIR</u></p> <p style="text-align: center;">Dr MOULIS Viviane* Direction des services départementaux de l'éducation nationale 15, place de la République 28019 Chartres Cedex</p> <p style="text-align: center;"><i>*Sauf examens hors EN : s'adresser directement à la MDPH, 57 rue du Dr Maunoury 28000 Chartres</i></p>
<p style="text-align: center;"><u>INDRE</u></p> <p style="text-align: center;">Dr NOEL Francine Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Indre 4 rue Eugène Rolland 36000 CHATEAUROUX</p>	<p style="text-align: center;"><u>INDRE-ET-LOIRE</u></p> <p style="text-align: center;">Dr LARY Élisabeth et l'équipe des médecins d'Indre et Loire* Direction des services départementaux de l'éducation nationale 267, rue Giraudeau CS 74212 37042 TOURS CEDEX 1</p> <p style="text-align: center;"><i>* Sauf examens hors EN : s'adresser directement à la MDPH, 38 Rue Edouard Vaillant CS 14233, 37042 TOURS CEDEX 1 (tel 02.47.75.26.66)</i></p>
<p style="text-align: center;"><u>LOIR-ET-CHER</u></p> <p style="text-align: center;">Dr HUTTEAU Brigitte Maison Départementale des Personnes Handicapées du Loir et Cher Centre Administratif-porte D 34 avenue Maunoury 41011 BLOIS CEDEX</p>	<p style="text-align: center;"><u>LOIRET</u></p> <p style="text-align: center;">Médecin désigné pour les aménagements d'examen* Direction des services départementaux de l'éducation nationale 19 rue Eugène Vignat 45043 Orléans cedex</p> <p style="text-align: center;"><i>*Sauf examens hors EN : s'adresser directement à la MDPH 45 Cité Administrative Coligny Bât. C 1/ 3° étage 131 Faubourg Bannier 45042 ORLEANS CEDEX 0 800 881 120</i></p>